

DICRIM

CHELIEU vous informe...





Prévenir pour mieux réagir...

La sécurité de la population de CHELIEU est l'une des préoccupations importantes de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas de formalisation de ces risques.

N'hésitez pas à lire attentivement ce document et à le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation de la gestion d'une éventuelle crise, permettant la mise en œuvre de tous les moyens disponibles (humains et matériels) afin de sauvegarder et de soutenir la population.

Afin de pouvoir continuer à vivre ensemble en toute sécurité, l'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture, espérant ne jamais avoir à mettre en pratique les éléments de ces documents.

Jean-Baptiste VILLETON
Le Maire.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque** correspond à la combinaison d'un aléa et d'enjeux.

- L'**aléa** est la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- L'**enjeu** représente l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par ce phénomène.
- Le **risque majeur** est un événement potentiellement dangereux se produisant dans une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une **faible fréquence** : l'homme et la société pourraient être tentés de l'oublier et ne pas se préparer à sa venue.
- Un **degré de gravité important** : il implique un nombre de victimes certain, ainsi que des dommages conséquents aux biens et à l'environnement.



Les services de secours

Apportent la protection, le soin, la médicalisation, ...



La Préfecture

Prend le relais de la gestion de la crise en fonction des événements... par le biais du plan ORSEC (Organisation de Réponse de Sécurité Civile)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les équipes communales

Gèrent l'alerte, l'information, l'hébergement, le ravitaillement, l'assistance, ... par le biais du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)



Les équipes scolaires

Mettent les enfants en sécurité... par le biais du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)



La population

Adoptent les bons réflexes... par le biais de la lecture du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



Préparez
un kit d'urgence



Ecoutez
la radio



Respectez
les consignes
des Autorités



N'allez pas
chercher
vos enfants



Évitez
de téléphoner



Les moyens d'alerte

Dispositif FR-Alert
Diffusion sur les téléphones mobiles

Site internet communal
<https://mairiechelieu.fr>

Application Illiwap pour smartphone
Diffusion sur les téléphones mobiles

Tocsin d'église

Panneau électronique
1 situé au niveau du parking de l'école
1 situé au niveau de la place de l'Eglise

Appels téléphoniques

Porte à porte

Les moyens d'information

Dossier Départemental
des Risques Majeurs (2020)

Schéma Départemental d'Analyse
et de Couverture des Risques

Schéma de Cohérence Territoriale
(2019)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
(2022)

Information des acquéreurs
ou des locataires

Plan Particulier de Mise en Sûreté
Ecole primaire Marcel GUINET

France Inter : 89.1 MHz ici : 93.1 MHz
France Info : 105.4 MHz

France 3 Région
France Info TV

<https://mairiechelieu.fr>
04 74 88 24 27

<https://www.isere.gouv.fr>
04 76 60 34 00

www.georisques.gouv.fr
www.info.gouv.fr/risques

Les numéros utiles

Appel d'urgence européen **112**

Pompiers **18**

Gendarmerie **17**

SAMU **15**

SMS sourds et malentendants **114**



SOMMAIRE



L'inondation est une **submersion**, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Les inondations sont dues aux **crues** des rivières, des torrents de montagne, aux **remontées de nappe**, aux **ruissellements** urbains et agricoles ainsi qu'aux **submersions marines**.

LES CARACTERISTIQUES

- Des crues rapides de rivières.
- Des crues torrentielles.
- Des ruissellements sur versant.



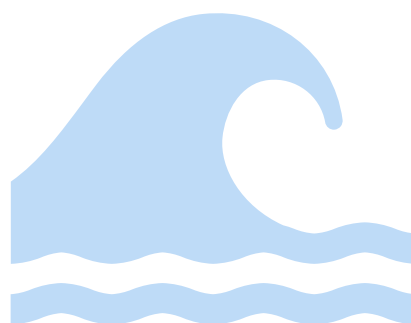
LES COURS D'EAU

- ✓ La rivière de la Bourbre au Sud-Est du territoire.
- ✓ Les ruisseaux de la Madeleine, de la Combe et de la Sauvagère.

L'HISTORIQUE

Les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- Inondation et coulée de boue en novembre 1982, décembre 1982, juin 1983, décembre 1988, octobre 1993 et juillet 2018.



LA PROTECTION / LA PREVENTION

- ☐ La mise en place d'une **vigilance météorologique**, diffusée par la Préfecture et les médias.
- ☐ La réalisation de **travaux** d'entretien, protection, correction, à l'initiative de la commune.

L'IMPACT POTENTIEL

Les secteurs urbanisés susceptibles d'être concernés :

- *Grivoultière, la Sauvagère, la Madeleine et le ravin des Gabelles.*



LES BONS REFLEXES

7

AVANT

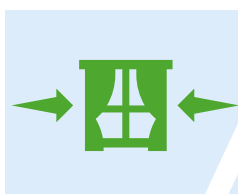
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Informez-vous des risques en consultant régulièrement les sites web et les réseaux sociaux officiels (Météo-France, Vigicrues, Mairie, ...).
- Placez les objets de valeur en hauteur, idéalement à l'étage supérieur.
- Placez également en hauteur les appareils ou produits pouvant présenter un danger (appareils électriques, produits toxiques, ...).
- Obturez les entrées d'eau telles que portes, fenêtres, aérations, ...
- Protégez vos documents importants tels que papiers d'identité, contrats d'assurance, ... , en les plaçant dans des pochettes étanches.

PENDANT

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau pour prévenir les risques de court-circuit et de fuites.
- Evitez de vous déplacer à pied, à vélo ou en voiture dans les zones inondées : les objets submergés peuvent être particulièrement dangereux et 30 cm d'eau suffisent à vous emporter, même en voiture.
- Restez à l'abri, si possible à l'étage... n'évacuez votre domicile que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- Suivez les consignes des Autorités et respectez les recommandations transmises par les intervenants sur place.

APRES

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé... évaluez les dégâts et les dangers avec un professionnel.
- Surveillez les alertes météorologiques pour être informé des risques de nouvelles inondations.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Aérez et désinfectez les zones touchées par l'inondation pour éviter les risques sanitaires et faites-les sécher doucement.
- Préparez vos dossiers d'assurance pour faciliter les démarches de remboursement.
- Informez le Maire ou les Autorités locales pour signaler les dégâts et obtenir de l'aide.



Obturez
les entrées d'eau



Coupez
eau, gaz
et électricité



Réfugiez-vous
en hauteur



Surveillez
les alertes météo



Ne vous
déplacez pas
en voiture, à pied

Un mouvement de terrain est un **déplacement**, plus ou moins brutal, du **sol** ou du **sous-sol**.

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine.

Les mouvements de terrain peuvent entraîner un remodelage des paysages qui peut se traduire par la **destruction de zones boisées**, la **déstabilisation de versants** ou la **réorganisation de cours d'eau**.

LES CARACTERISTIQUES

- Des glissements de terrain.
- Du retrait - gonflement d'argiles.
- Des coulées boueuses et torrentielles.

L'HISTORIQUE

Les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- Inondation et coulée de boue en novembre 1982, décembre 1982, juin 1983, décembre 1988, octobre 1993 et juillet 2018.



LA PROTECTION / LA PREVENTION

- ☐ La réalisation de **travaux** d'entretien, protection, correction, à l'initiative de la commune, comme au niveau de la montée de Patan, touchée après de fortes pluies en 2018.

L'IMPACT POTENTIEL

Les secteurs urbanisés susceptibles d'être concernés :

- *Tous ceux du territoire communal, susceptibles d'être impliqués par les argiles, classés en aléa faible.*



LES BONNS REFLEXES

9

AVANT

- Détectez les signes précurseurs en surveillant les fissures dans les murs, les poteaux ou barrières penchés, les terrains ondulés ou craquelés, ...
- Informez les Autorités en signalant immédiatement tout signe de mouvement de terrain à votre Mairie ou aux Autorités locales.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Identifiez les itinéraires sûrs et les points de rassemblement en cas d'évacuation d'urgence.

PENDANT

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau pour prévenir les risques de court-circuit et de fuites.
- Fuyez la zone dangereuse en vous éloignant rapidement de la zone affectée.
- Ne revenez pas sur vos pas... une fois en sécurité, ne retournez pas dans la zone dangereuse.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé et évitez les structures qui pourraient s'effondrer.
- Suivez les consignes des Autorités en respectant les recommandations des Services de secours et leurs instructions.

APRES

- Informez les Autorités des dégâts en signalant les dommages et les zones instables.
- Evitez les zones instables en ne vous approchant pas des zones où le sol pourrait encore bouger, ni des bâtiments endommagés.
- Aidez vos voisins en apportant une première aide aux personnes vulnérables.
- Surveillez les alertes météorologiques pour être informé des risques de nouveaux mouvements de terrain.
- N'empruntez pas d'ascenseur.



Détectez
les signes
précurseurs



Coupez
eau, gaz
et électricité



Fuyez
la zone
dangereuse



Surveillez
les alertes météo



N'empruntez pas
d'ascenseur



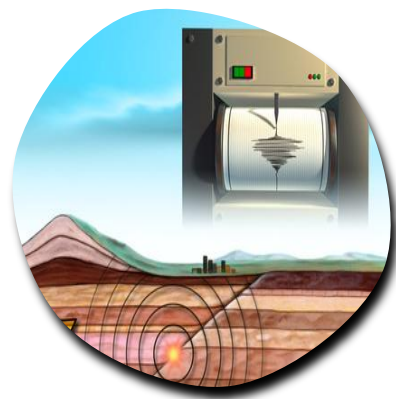
Un séisme (ou **tremblement de terre**) correspond à une **fracturation des roches** en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des **vibrations** plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations peuvent induire des **mouvements de terrain** et provoquer des **tsunamis** si leur origine est sous-marine.

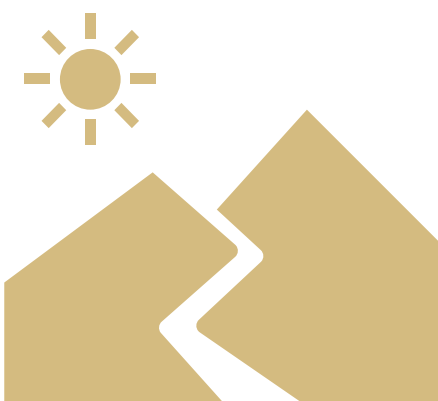
LES CARACTERISTIQUES

- Le **foyer** : lieu de rupture de la roche en profondeur.
- L'**épicentre** : point en surface situé verticalement au foyer.
- La **magnitude** : énergie libérée mesurée notamment par l'échelle de Richter.
- L'**intensité** : sévérité de la secousse du sol évaluée en fonction des effets et des dommages causés, mesurée par l'échelle EMS 98.
- La **fréquence** et la **durée** des vibrations.



L'HISTORIQUE

- Des événements ont pu être répertoriés et ont pu occasionner des dommages (fissuration de plâtres, chute d'objets, ...).



LA PROTECTION / LA PREVENTION

- ❑ Suite au décret du 22 octobre 2010, un **zonage sismique réglementaire** de la France, basé sur un découpage communal, a été élaboré selon cinq zones de sismicité :

Zone 1 : Très faible Zone 2 : Faible Zone 3 : modérée
Zone 4 : Moyenne Zone 5 : forte

- ❑ La mise en place d'une **surveillance sismique** sur l'ensemble du territoire national.
- ❑ La construction du bâti selon les **normes parasismiques** établies en fonction des 5 zones de sismicité.

L'IMPACT POTENTIEL

Chélieu est située en zone 3 (sismicité modérée).

Dans le cas d'activités sismiques, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des séismes sont susceptibles de se produire ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.



LES BONNS REFLEXES

11

AVANT

- Fixez les meubles lourds en attachant solidement les étagères, les appareils électroménagers et les meubles pour éviter qu'ils ne tombent.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Repérez les endroits sûrs en identifiant les zones de votre maison où vous pouvez vous abriter, comme sous une table solide ou près d'un mur porteur.
- Sensibilisez votre famille en établissant un plan d'urgence de regroupement familial avec les bons gestes à adopter.

PENDANT

- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les blessures causées par les bris de verre.
- Restez calme et protégez-vous en vous abritant sous un meuble solide ou près d'un mur porteur, et en protégeant votre tête avec vos bras.
- Si vous êtes à l'extérieur, dirigez-vous vers un endroit dégagé, loin des bâtiments, des arbres et des lignes électriques.
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous à un endroit sûr, loin des ponts, des tunnels, des arbres et des bâtiments.

APRES

- Evacuez prudemment en sortant du bâtiment, en empruntant les escaliers (pas d'ascenseur) et éloignez-vous des structures endommagées.
- Evitez les côtes... un séisme peut provoquer un tsunami, donc rejoignez les hauteurs si vous êtes près de la mer.
- N'engendrez aucune flamme ou étincelle... ne fumez donc pas.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour laisser les lignes disponibles pour les secours.
- Suivez les consignes des Autorités en restant informé des directives et des alertes émises.



Eloignez-vous
des fenêtres



A l'intérieur,
abritez-vous



A l'extérieur,
allez vers un
endroit dégagé



N'empruntez pas
d'ascenseur



Ne fumez pas



On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une **surface minimale de 0,5 hectare** d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages **arbustifs** et/ou **arborés** (parties hautes) est détruite.

La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le **maquis**, la **garrigue** ou encore les **landes**.

LES CARACTERISTIQUES

- Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon la **végétation** et les **conditions climatiques**.
- Les **feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Leur vitesse est faible.
- Les **feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation (litière, strate herbacée et ligneux bas. Ils affectent la garrigue ou les landes. Leur propagation peut être rapide.
- Les **feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts). Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée.



L'HISTORIQUE

- En 2003, dans les départements méditerranéens, les incendies de forêts ont détruit 63 000 ha et causé la mort de 10 personnes.



LA PROTECTION / LA PREVENTION

- ☐ La réalisation d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie de Forêts.
- ☐ La réalisation de **travaux** d'entretien, protection, correction, à l'initiative de la commune.

L'IMPACT POTENTIEL

Les secteurs boisés susceptibles d'être concernés :

- *Cayonnière, la Sauvagère, les Côtes et les Gabelles.*



LES BONNS REFLEXES

13

AVANT

- Débroussailliez autour de chez vous pour réduire les combustibles.
- Organisez les barbecues loin de la végétation en utilisant des zones dégagées et éloignées des arbres et des buissons.
- Jetez vos mégots dans un cendrier... jamais de cigarettes ou de cendres incandescentes dans la nature.
- Réalisez les travaux de bricolage loin de la végétation... les étincelles peuvent déclencher un feu.
- Prévoyez des moyens d'arrosage.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, donnez l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et fournissez des informations précises sur l'incident.
- Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des pompiers.
- Eloignez les combustibles en rentrant les bouteilles de gaz, le mobilier de jardin et les tuyaux d'arrosage.
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur... fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres... occulrez les aérations.
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide pour éviter d'inhaler la fumée.
- Si vous êtes en voiture, ne sortez pas du véhicule et garez-vous dans une zone dégagée et allumez vos phares pour être repéré.

APRES

- Restez à l'abri et n'évacuez votre domicile que sur ordre des Autorités.
- Restez à l'écoute des consignes des Autorités en suivant les recommandations transmises par les intervenants sur place.
- Evitez de téléphoner pour laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- Inspectez votre propriété et votre habitation (foyers résiduels, braises, fumées, ...).



Ouvrez
le portail de
votre propriété



Rentrez
les bouteilles
de gaz



Abritez-vous
dans un
bâtiment en dur



Couvrez
nez et bouche
d'un linge humide



Ne sortez pas



On parle de chutes de neige importantes lorsqu'une **quantité** de neige **anormalement élevée** tombe sur une **période de temps faible**.

Cette quantité est variable en fonction de la région et dépend de la quantité de neige qui est habituellement amenée à tomber dans la zone concernée.

LA PREVISION

- La procédure « **Vigilance Météo** » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter.
- Météo-France diffuse aux Autorités et au grand public des **cartes de vigilance**, complétées par des **bulletins de suivi** en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com>
- L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.



LA PROTECTION / LA PREVENTION

L'HISTORIQUE

- Un épisode de chute de neige en abondance a frappé une partie de la France en décembre 1990.



- ❑ La mise en place d'une **vigilance météorologique**, assurée par Météo-France :
 - ≡ Une **veille météorologique** (vigilance météo) repose sur l'émission systématique d'une carte indiquant pour les 24 heures à venir le niveau de vigilance requis vis-à-vis du phénomène météorologique attendu dans le département.
 - ≡ En fonction de l'évolution de la situation, la **carte** est **actualisée** et peut être mise à jour à tout moment.
 - ≡ L'information donnée incite quiconque en a connaissance à consulter les **bulletins de suivi** (niveaux orange et rouge) ou les **prévisions régulières** (niveau jaune).
 - ≡ En fonction des informations obtenues dans les bulletins de suivi et de l'expertise locale, les services opérationnels sont mis en **pré-alerte** par les préfets.
 - ≡ Si l'expertise locale et les bulletins de suivi confirment la nécessité d'une action des pouvoirs publics, l'**alerte** de l'ensemble des services opérationnels et des maires est alors déclenchée.
- ❑ La mise en place d'un système de **mobilisation de personnel et d'équipement**, afin d'assurer le déneigement des voiries.

L'IMPACT POTENTIEL

Dans le cas d'activités climatiques, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des phénomènes climatiques sont susceptibles de se produire ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.



LES BONNS REFLEXES

15

AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France et assurez-vous que vos voisins vulnérables sont informés des risques et des mesures à prendre.
- Gagnez un abri en dur et fermez les portes.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Assurez-vous d'avoir des moyens de communication fonctionnels (téléphone + batterie).
- Prévoyez un stock de sel et une pelle à neige.
- Equipez votre véhicule de pneus hiver.
- Si vous êtes en situation de dépendance, informez les services de secours de votre situation.

PENDANT

- Suivez les consignes des Autorités en écoutant la radio ou la télévision pour obtenir des informations et des directives.
- Ne garez pas vos véhicules sur les voies de circulation pour faciliter le passage des secours et des services de déneigement.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité et en voiture, roulez doucement.

APRES

- Restez informé des directives des Autorités pour la reprise des activités normales.
- Aidez vos voisins en apportant une première aide aux personnes vulnérables.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Prenez garde aux branches et aux arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques tombés au sol.
- Déneigez et salez le trottoir bordant votre domicile.
- Surveillez les alertes météorologiques pour rester informé des conditions afin d'éviter de nouvelles catastrophes.



Gagnez
un abri en dur



Prévoyez
téléphone
+ batterie



Ne vous déplacez
pas inutilement



Ne restez pas
sous les arbres



Ne restez pas
proche des lignes
électriques



On parle de tempête lorsqu'une **perturbation atmosphérique** (ou dépression) génère des **vents** qui dépassent **89 km/h** (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Ces vents violents, pouvant dépasser **200 km/h** en rafales, s'accompagnent de fortes **précipitations** et parfois d'**orages**.

Les tempêtes "classiques" des régions tempérées surviennent surtout au cours des mois d'automne et d'hiver.

LA PREVISION

- La procédure « **Vigilance Météo** » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter.
- Météo-France diffuse aux Autorités et au grand public des **cartes de vigilance**, complétées par des **bulletins de suivi** en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com>
- L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.



L'HISTORIQUE

- Deux tempêtes ont particulièrement frappé la France en décembre 1999 et en janvier 2009.



LA PROTECTION / LA PREVENTION

- La mise en place d'une **vigilance météorologique**, assurée par Météo-France :
 - ≡ Une **veille météorologique** (vigilance météo) repose sur l'émission systématique d'une carte indiquant pour les 24 heures à venir le niveau de vigilance requis vis-à-vis du phénomène météorologique attendu dans le département.
 - ≡ En fonction de l'évolution de la situation, la **carte** est **actualisée** et peut être mise à jour à tout moment.
 - ≡ L'information donnée incite quiconque en a connaissance à consulter les **bulletins de suivi** (niveaux orange et rouge) ou les prévisions régulières (niveau jaune).
 - ≡ En fonction des informations obtenues dans les bulletins de suivi et de l'expertise locale, les services opérationnels sont mis en **pré-alerte** par les préfets.
 - ≡ Si l'expertise locale et les bulletins de suivi confirment la nécessité d'une action des pouvoirs publics, l'**alerte** de l'ensemble des services opérationnels et des maires est alors déclenchée.

L'IMPACT POTENTIEL

Dans le cas d'activités climatiques, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des phénomènes climatiques sont susceptibles de se produire ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.



LES BONNS REFLEXES

17

AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France.
- Eloignez-vous des bords de mer et des lacs.
- Arrêtez tout travail extérieur.
- Fixez ou rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

PENDANT

- Suivez les consignes des Autorités en écoutant la radio pour obtenir des informations et des directives.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité et en voiture, roulez doucement.

APRES

- Restez informé des directives des Autorités pour la reprise des activités normales.
- Aidez vos voisins en apportant une première aide aux personnes vulnérables.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Prenez garde aux branches et aux arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques tombés au sol.
- Surveillez les alertes météorologiques pour rester informé des conditions afin d'éviter de nouvelles catastrophes.



Fixez ou rentrez
le matériel
d'extérieur



Gagnez
un abri en dur



Ne vous déplacez
pas inutilement



Ne restez pas
sous les arbres



Ne restez pas
proche des lignes
électriques



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa **persistance**, son **intensité** et son **étendue géographique**.
L'épisode dure **au moins deux jours**. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

LA GESTION NATIONALE

- Le **guide national Grand froid** définit les actions à mettre en œuvre au niveau national, mais aussi au niveau local, pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.
- Il prend notamment en compte les problématiques d'**accès aux soins**, celles liées au **logement** (il s'agit aussi d'un dispositif d'hébergement d'urgence renforcé dont la veille saisonnière est activée du 1er novembre au 31 mars), celles liées aux **intoxications** par le monoxyde de carbone ou encore aux **maladies infectieuses**.



LA PROTECTION / LA PREVENTION



L'HISTORIQUE

- Un épisode de grand froid a frappé la France en février 2012.

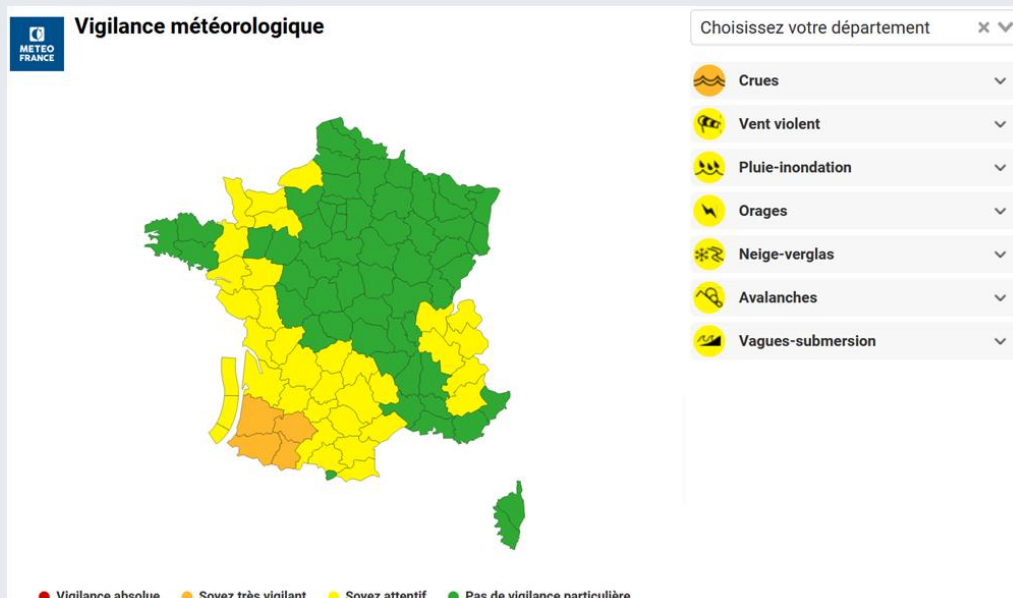


- ❑ L'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuie sur une **vigilance météo** transmise par Météo-France. Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com>. L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.
- ❑ Pour ce type d'événement inhabituel ou grave, il importe aux établissements de santé de garantir la continuité et la qualité des prises en charge, par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation. C'est dans ce cadre que ces établissements ont eu l'obligation de se doter d'un **Plan bleu** et/ou d'un **Plan blanc**.
 - ≡ Le **Plan bleu** est obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées et/ou accueillant des personnes handicapées. Il permet aux établissements de s'inscrire dans une démarche qualité opérationnelle en réalisant un bilan exhaustif de ses capacités de fonctionnement usuelles et en évaluant sa réactivité face à une situation exceptionnelle, voire de crise.
 - ≡ Le **Plan blanc** est obligatoire dans chaque établissement de santé régional. Il permet de définir l'ensemble des mesures planifiées pour faire face à un afflux massif de victimes. Il se base sur une analyse extensive des risques pouvant impacter l'établissement, et planifie les mesures ainsi que les moyens humains et matériels nécessaires à la gestion de crise.



AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France.



- Signalez les personnes vulnérables (personnes âgées, médicalement sensibles) auprès de votre Mairie.

PENDANT

- Veillez à porter des habits adéquats... couches de vêtements fermés au col et aux poignets, imperméables au vent et à la neige, bonnet, écharpe, gants.
- Faites très attention à l'habillement des personnes dépendantes.
- Ne surchauffez pas les logements et veillez à leur aération pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.
- Evitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas.
- Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas d'alerte météo de niveau 3, sauf nécessité absolue.
- Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de température du corps.



Portez
des vêtements
adaptés



Ne surchauffez
pas et aérez



Ne vous déplacez
pas inutilement



Ne sortez pas
un nourrisson



Evitez l'alcool



La canicule est définie comme un niveau de **très fortes chaleurs** le **jour** et la **nuit** pendant **au moins trois jours consécutifs**.

La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la **chaleur** et la **durée**.

La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies... il fait très chaud, la température ne descend pas la nuit, ou très peu, cela dure plusieurs jours.

LA GESTION NATIONALE

- Le Plan National Canicule a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques.

- Il comporte 4 niveaux :

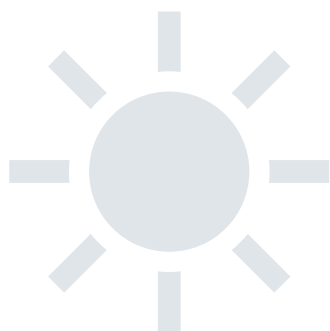
	Veille saisonnière :	la plateforme téléphonique 08 00 06 66 66 est activée
	Avertissement chaleur :	probabilité importante de passage en vigilance orange canicule les jours suivants
	Alerte canicule :	la température atteint les 34°C et ne redescend plus en-dessous des 20°C la nuit durant 3 jours consécutifs
	Mobilisation maximale :	en cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable



LA PROTECTION / LA PREVENTION

L'HISTORIQUE

- Un épisode de canicule a frappé la France en 2003.



- ☐ L'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuie sur une **vigilance météo** transmise par Météo-France. Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com>

L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.

- ☐ En cas d'épisode de forte chaleur, une plateforme téléphonique est mise à disposition tous les jours de 09h00 à 19h00 : « **Canicule info service** » au **08 00 06 66 66** (appel gratuit).

- ☐ Pour ce type d'événement inhabituel ou grave, il importe aux établissements de santé de garantir la continuité et la qualité des prises en charge, par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation. C'est dans ce cadre que ces établissements ont eu l'obligation de se doter d'un **Plan bleu** et/ou d'un **Plan blanc**.

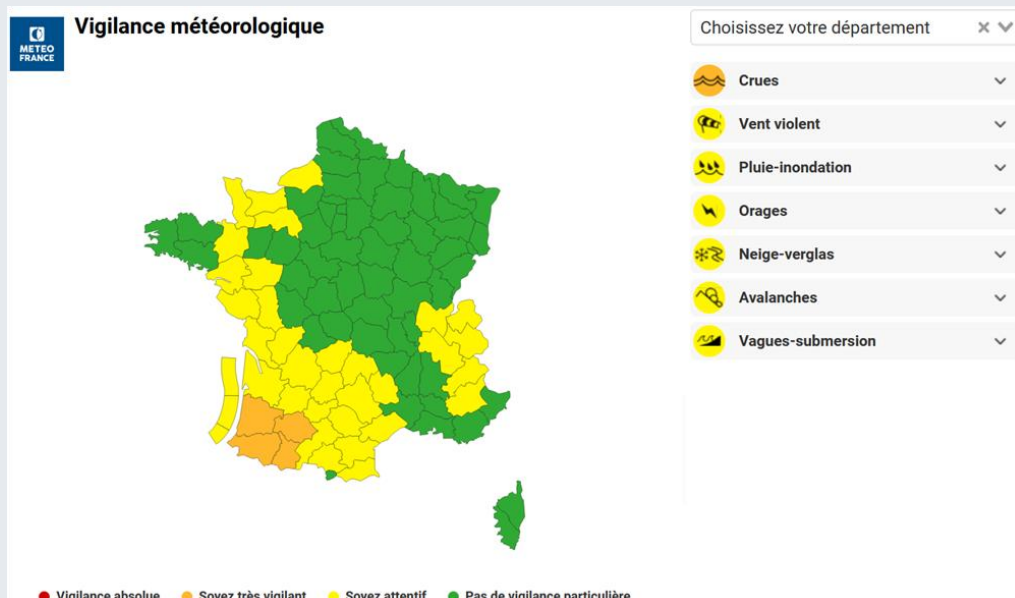
≡ Le **Plan bleu** est obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées et/ou accueillant des personnes handicapées.

≡ Le **Plan blanc** est obligatoire dans chaque établissement de santé régional.



AVANT

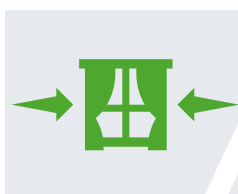
- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France.



- Signalez les personnes vulnérables (personnes âgées, médicalement sensibles) auprès de votre Mairie.

PENDANT

- Maintenez votre maison au frais en fermant volets et fenêtres.
- Buvez régulièrement de l'eau, mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Mouillez votre corps (brumisateuse, douche), ventilez-vous et évitez les efforts physiques.
- Prenez et donnez des nouvelles de vos proches.
- Restez aux heures les plus chaudes dans une pièce rafraîchie.
- Rendez-vous dans des endroits climatisés.



Fermez
volets et fenêtres



Buvez
régulièrement
de l'eau



Ventilez-vous



Évitez l'alcool



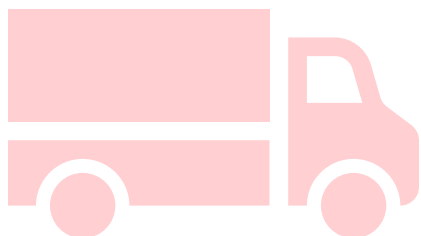
Évitez
les efforts
physiques



Une matière dangereuse, par ses **propriétés physiques** ou **chimiques** ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être **inflammable, toxique, explosive, volatile** ou encore **corrosive**.

LES CARACTERISTIQUES

- Du **transport routier** : l'ensemble des voiries présentes sur le territoire communal est susceptible d'être impliqué. Cependant, les accès sur la commune supposés comme étant les plus « favorables » à un accident sont représentés par les routes départementales 73, 73l et 17.
- Du **transport ferroviaire** : réseau ferré de l'axe reliant Lyon à Grenoble.



LA PROTECTION / LA PREVENTION

- ☐ La mise en place de **réglementations internationales** pour chacun des types de transport.
- ☐ La mise en place de **prescriptions sur les matériels de transport** :
 - ≡ **Formation** du personnel.
 - ≡ **Documentation** au sein des véhicules indiquant les produits, leurs quantités, les destinataires, ...
 - ≡ **Equipped des véhicules** pour l'extinction d'incendie, la signalétique d'avertissement, ...
 - ≡ **Prescriptions techniques de construction** des véhicules.
 - ≡ Modalités de **contrôle** et d'**inspection** des véhicules.
 - ≡ **Modalités** d'emballage, de chargement et de déchargement des marchandises.
 - ≡ **Restrictions** de stationnement et de circulation des véhicules.
- ☐ A la réalisation d'**études de dangers**, par les gestionnaires des infrastructures de transport.

L'IMPACT POTENTIEL

Dans le cas de TMD routier, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, un accident est susceptible de se produire ou d'avoir un impact en tout point des accès du territoire, et se trouve ainsi susceptible d'impliquer toute population et tout bien situés à proximité.



LES BONS REFLEXES

23

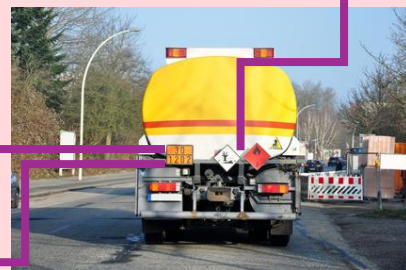
AVANT

- Familiarisez-vous avec les panneaux et pictogrammes de danger apposés sur les unités de transport.
- Informez-vous sur les dispositifs d'alerte.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

Symboles Danger

Code Danger

Code Matière

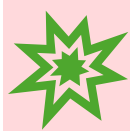


PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un accident, quitter les abords de l'accident et incitez les autres personnes sur place à quitter les lieux.
- Donner alors l'alerte aux services de secours en précisant, si possible, le lieu exact, le moyen de transport, le nombre de victimes, la nature du sinistre (explosion, incendie, ...), le code danger, le code matière.
- En cas de fuite de produit, n'entrez pas en contact avec celui-ci... sinon, lavez-vous et changez-vous.
- Quittez la zone de l'accident perpendiculairement à la direction du vent.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous.
- Fermez les volets, les fenêtres, les portes et coupez la ventilation, la climatisation, le chauffage, le gaz, l'électricité.
- N'engendrez aucune flamme ou étincelle... ne fumez donc pas.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Conformez-vous aux consignes de sécurité des services de secours et/ou diffusées par la radio... n'évacuez que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

APRES

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.
- Suivez les directives émises par la radio et les Autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et l'usage des sols.



Fuyez
perpendiculairement
au vent



Rejoignez
le bâtiment
le plus proche



Fermez
volets et fenêtres



Coupez
ventilation
gaz et électricité



Ne fumez pas



Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel, il est qualifié d'**accident industriel**.

Les principaux phénomènes dangereux possibles sont l'**incendie**, l'**explosion**, la **dispersion de substances toxiques**, dans l'air, l'eau ou le sol, la **pollution de l'environnement**.

Leurs conséquences sont regroupées sous trois typologies... **effets thermiques**, **effets de surpression**, **effets toxiques**.

LES CARACTERISTIQUES

- Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques pour les tiers et/ou l'environnement, est potentiellement une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**.
- Ces structures relèvent d'une législation renvoyant à une nomenclature comportant trois régimes de **classement** : **déclaration**, **enregistrement** ou **autorisation** (intégrant le **Seveso**).
- La directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite **directive Seveso 3**, est entrée en vigueur le 1er juin 2015. Elle relève d'une politique européenne commune en matière de prévention des risques industriels majeurs et impose des **réglementations strictes**.



LA PROTECTION / LA PREVENTION

- ❑ La mise en place de **réglementations nationales et européennes** pour chaque établissement industriel dangereux (ICPE dont **Seveso**).
- ❑ La mise en place d'un **contrôle régulier** de chaque ICPE par les services de l'Etat.
- ❑ La réalisation d'**études d'impact** et d'**études de dangers**, par les ICPE soumises à autorisation.
- ❑ La réalisation d'un **Plan d'Opération Interne**, par les gestionnaires des établissements.
- ❑ La réalisation d'un **Plan Particulier d'Intervention** selon l'ICPE, par les services de l'Etat.
- ❑ La mise en place d'une **concertation de la population** selon l'ICPE, par les services de l'Etat :
 - ≡ Création de **Commissions de Suivi de Site**.
 - ≡ Renforcement des **Comités Sociaux et Economiques**.
 - ≡ **Formation** du personnel.
 - ≡ Réalisation de **réunions publiques**.

L'HISTORIQUE

- Notre territoire national a connu des accidents industriels, notamment à Feyzin sur un site de raffinerie en 1966, à Toulouse sur le site d'AZF en 2001 et à Rouen sur le site de Lubrizol en 2019.

L'IMPACT POTENTIEL

La commune est concernée par 2 ICPE :

- *Giroud-Garampon, aux Pierres, soumise à autorisation.*
- *SARL Guillaud André et Fils, à la Madeleine, soumise à enregistrement.*

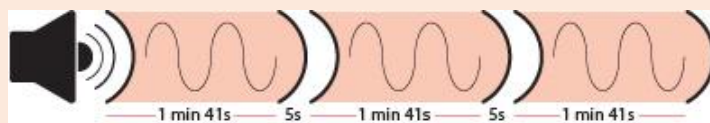


LES BONNS REFLEXES

25

AVANT

- Consultez les brochures d'information éditées par les industriels en lien avec la Préfecture pour connaître les risques spécifiques à votre zone.
- Familiarisez-vous avec le signal sonore national d'alerte pour le reconnaître en cas d'événement.



- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et les aérations (gros scotch), et arrêtez la ventilation et la climatisation.
- N'engendrez aucune flamme ou étincelle... ne fumez donc pas.
- Eloignez-vous des fenêtres pour vous protéger des éclats de verre éventuels.
- En cas de gêne respiratoire, utilisez un linge humide pour filtrer l'air.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Conformez-vous aux consignes de sécurité des services de secours et/ou diffusées par la radio... n'évacuez que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

APRES

- Aérez et désinfectez les pièces pour éviter les risques sanitaires.
- Suivez les directives émises par la radio et les Autorités pour être informé des éventuelles nouvelles consignes.



Gagnez
un abri en dur



Coupez
eau, gaz
et électricité



Calfeutrez
ouvertures
et aérations



Couvrez
nez et bouche
d'un linge humide



Ne fumez pas



*C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une **exposition** de l'Homme ou de l'animal à une source de **contamination**.*

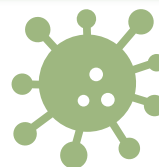
*On peut également définir le risque sanitaire comme une **menace** pour l'état de la **santé** de la **population** humaine ou animale conjuguée à une **déstabilisation** des **pouvoirs publics** chargés de la **sécurité sanitaire**.*

LES CARACTERISTIQUES

- Les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats, ...
- Les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines.
- Les contaminants physiques tels les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

L'HISTORIQUE

- Un épisode de pandémie grippale A(H1N1) a menacé la France en 2009.
- Une pandémie d'ordre mondial a frappé la France en 2020... plusieurs dizaines de milliers de personnes sont décédées suite à la contraction de la COVID-19.

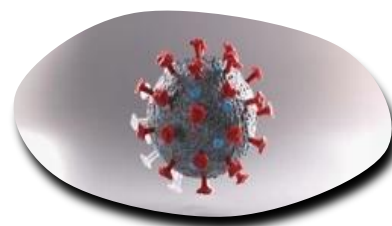


LA PROTECTION / LA PREVENTION

- ❑ Le **Plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale »**, a été élaboré en 2009, puis actualisé en 2011. Il s'agit d'un guide d'aide à la décision pour protéger la population ainsi que le fonctionnement de la société et des activités économiques.
- ❑ Pour ce type d'événement inhabituel ou grave, il importe aux établissements de santé de garantir la continuité et la qualité des prises en charge, par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation. C'est dans ce cadre que ces établissements ont eu l'obligation de se doter d'un **Plan bleu** et/ou d'un **Plan blanc**.
 - ≡ Le **Plan bleu** est obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées et/ou accueillant des personnes handicapées.
 - ≡ Le **Plan blanc** est obligatoire dans chaque établissement de santé régional.

A TITRE INDIVIDUEL

- ❑ Il est nécessaire d'adopter les gestes « barrières » afin de se protéger et afin d'enrayer la propagation d'un virus comme le Coronavirus :
 - ≡ Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.
 - ≡ Porter un masque adapté.
 - ≡ Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades.
 - ≡ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique (et le jeter).
 - ≡ Se laver les mains très régulièrement.





LES BONNS REFLEXES

27

AVANT

- Consultez les sources officielles pour connaître les maladies et les épidémies susceptibles de survenir dans votre région.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Identifiez les itinéraires sûrs et les points de rassemblement en cas d'urgence.
- Sensibilisez votre famille en expliquant les mesures de prévention et les gestes barrières à adopter pour limiter la propagation des maladies.

PENDANT

- Ecoutez la radio, regardez la télévision ou consultez les sites web officiels pour obtenir des informations et des directives de la part des Autorités sanitaires.
- Maintenez une distance de sécurité avec autrui, portez un masque, voire également des gants, et utilisez du gel hydroalcoolique si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Lavez-vous régulièrement les mains en utilisant prioritairement de l'eau et du savon pour désinfecter vos mains.

APRES

- Utilisez des produits désinfectants pour nettoyer les zones fréquemment touchées.
- Soyez attentif aux signes de maladie et consultez un médecin si nécessaire.
- Respectez les directives des Autorités pour le retour à la vie quotidienne en toute sécurité.
- Continuez à suivre les informations des Autorités sanitaires pour être au courant des éventuelles nouvelles vagues ou épidémies.



Sensibilisez
votre famille
(gestes barrières)



Gardez
vos distances
avec autrui



Portez
un masque



Lavez-vous
les mains
avec du savon



Consultez
un médecin
si symptômes



Le radon est un **gaz radioactif naturel**, inodore et incolore, issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent dans l'air, le sol, l'eau, avec une **concentration très variable** suivant la pression, la **température**, la porosité, la **ventilation**, ...

Dans des espaces clos tels que les **bâtiments**, il peut atteindre des **concentrations élevées**.

L'HISTORIQUE

- Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987, En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.
- A long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.
- En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3 000 décès par an lui sont imputables.



LA PROTECTION / LA PREVENTION

- ❑ Suite à l'arrêté du 27 juin 2018, un **zonage du potentiel radon**, réalisé sur l'ensemble du territoire national, basé sur un découpage communal, a été élaboré selon 3 zones :

Zone 1 : Faible

Zone 2 : Faible avec particularités

Zone 3 : significatif

- ❑ Chélieu est située en potentiel de **catégorie 1**.

L'IMPACT POTENTIEL

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

Le zonage lié à l'arrêté du 27 juin 2018 permet d'appréhender dans un premier temps le niveau d'exposition au radon.

Mais le seul moyen de connaître réellement son niveau d'exposition est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence).

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés.

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.



LES BONS REFLEXES

29

AVANT

- Consultez les sources officielles pour connaître les dangers du radon et les mesures de prévention.
- Utilisez des kits de test disponibles dans le commerce pour mesurer la concentration de radon dans votre habitation.
- Assurez-vous que les pièces de votre maison sont bien ventilées régulièrement pour réduire la concentration de radon.
- Colmatez les fissures dans les murs, les sols et les fondations pour empêcher le radon de pénétrer.
- Utilisez des systèmes de ventilation mécanique pour améliorer le renouvellement de l'air intérieur.

PENDANT

- Evitez de passer trop de temps dans les zones à forte concentration de radon (sous-sols).
- Augmentez le taux de renouvellement de l'air intérieur pour réduire la concentration de radon.
- Continuez à mesurer régulièrement la concentration de radon pour détecter toute augmentation.

APRES

- Continuez à surveiller les niveaux de radon.
- Prenez des mesures correctives complémentaires si les niveaux de radon sont trop élevés... envisagez des travaux supplémentaires pour améliorer l'étanchéité et la ventilation de votre maison.
- Faites appel à un spécialiste pour évaluer les risques et recommander des solutions adaptées.



Renseignez-vous
sur le radon
et ses dangers



Ventilez
régulièrement
votre habitation



Mesurez
régulièrement
le taux de radon



Evitez
les sous-sols



Etancheisez
votre habitation
si nécessaire



Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

L'HISTORIQUE

- o Le 7 janvier 2015, 12 personnes sont abattues à la rédaction du journal satirique « Charlie Hebdo ».
- o Le 13 novembre 2015, 130 personnes sont tuées dans la salle de spectacle « Le Bataclan » et dans les rues de Paris et à Saint-Denis.

LA PROTECTION / LA PREVENTION

- Relevant du Premier ministre, le **plan Vigipirate** est un outil du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les Collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.
- Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :
 - ≡ **Développer une culture de la vigilance et de la sécurité** dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
 - ≡ **Assurer en permanence une protection** adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.
 - ≡ Le plan dispose de **3 niveaux d'alerte** : vigilance, sécurité renforcée - risque attentat, urgence attentat.
- A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une **campagne de sensibilisation** pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste.



PREMIER MINISTRE
Légion d'Honneur
Première

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER

ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

3. ALERTER

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

• Comment se comportent-ils ?
• Regardent-ils la télé ?
• Quels moyens de communications ont-ils ?
• Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

FAIRE FACE ENSEMBLE





LES BONNS REFLEXES

31

AVANT

- Consultez les sources officielles pour connaître les menaces potentielles et les mesures de prévention.
- Familiarisez-vous avec les sorties de secours et les itinéraires d'évacuation dans les lieux que vous fréquentez régulièrement.
- Prenez part aux exercices organisés par les Autorités pour mieux comprendre les mesures à prendre en cas d'attaque.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

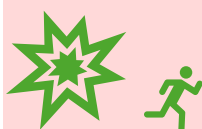
PENDANT

- Si possible, fuyez la zone de danger en utilisant les itinéraires d'évacuation identifiés : *étape « S'échapper » du guide du Gouvernement (voir page précédente).*
- Si vous ne pouvez pas fuir, trouvez un endroit sûr pour vous cacher... éteignez les lumières, éloignez-vous des fenêtres et barricadez-vous si possible : *étape « Se cacher » du guide du Gouvernement (voir page précédente).*
- Mettez votre téléphone en mode silencieux (sans vibreur) et restez aussi silencieux que possible.
- Une fois en sécurité, appelez les services de secours et fournissez des informations précises sur la situation : *étape « Alerter » du guide du Gouvernement (voir page précédente).*
- En dernier recours, si votre vie est en danger immédiat, tentez de neutraliser l'assaillant avec l'aide d'autres personnes et utilisez des objets comme boucliers de fortune : *étape « Résister » du guide du Gouvernement (voir page précédente).*

APRES

- Ne quittez votre cachette que sur ordre des Autorités ou lorsque vous êtes sûr que le danger est écarté.
- Si vous êtes formé aux premiers secours, apportez une aide aux personnes blessées.
- Ecoutez la radio ou consultez les sources officielles pour obtenir des informations et des directives.

Etape « S'échapper »

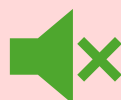


Fuyez
si possible

Etape « Se cacher »



Cachez-vous
dans un
endroit sûr



Restez silencieux

Etape « Alerter »



Appelez
les Services
de secours

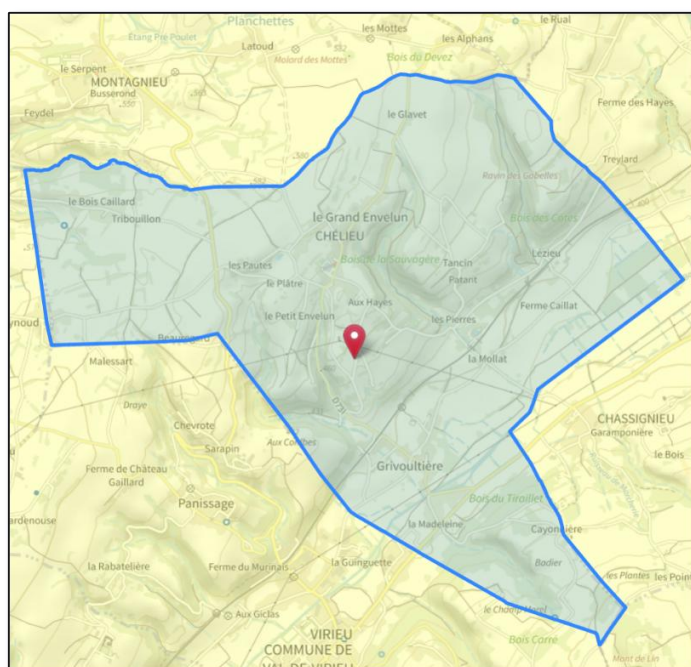
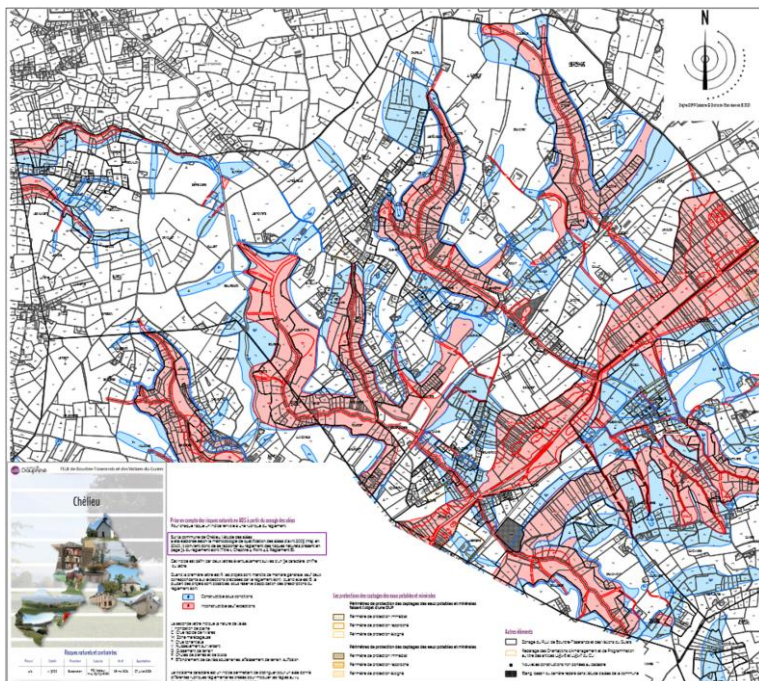
Etape « Résister »



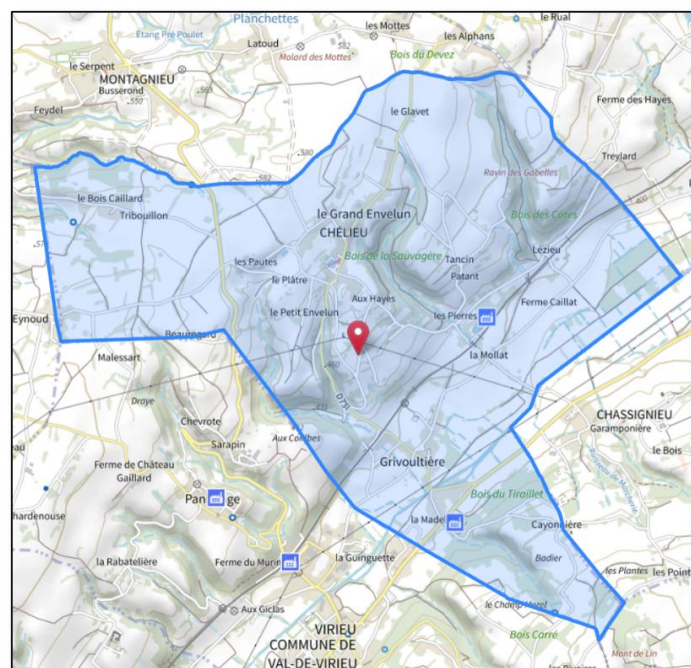
Tentez
de neutraliser
l'assaillant



INONDATION / MOUVEMENT DE TERRAIN
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné
Plan Local d'Urbanisme intercommunal Est
Carte des risques naturels et contraintes
2022



ARGILE
www.georisques.gouv.fr
Carte de l'exposition aux argiles
2025



INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
www.georisques.gouv.fr
Carte des installations classées pour l'environnement
2025



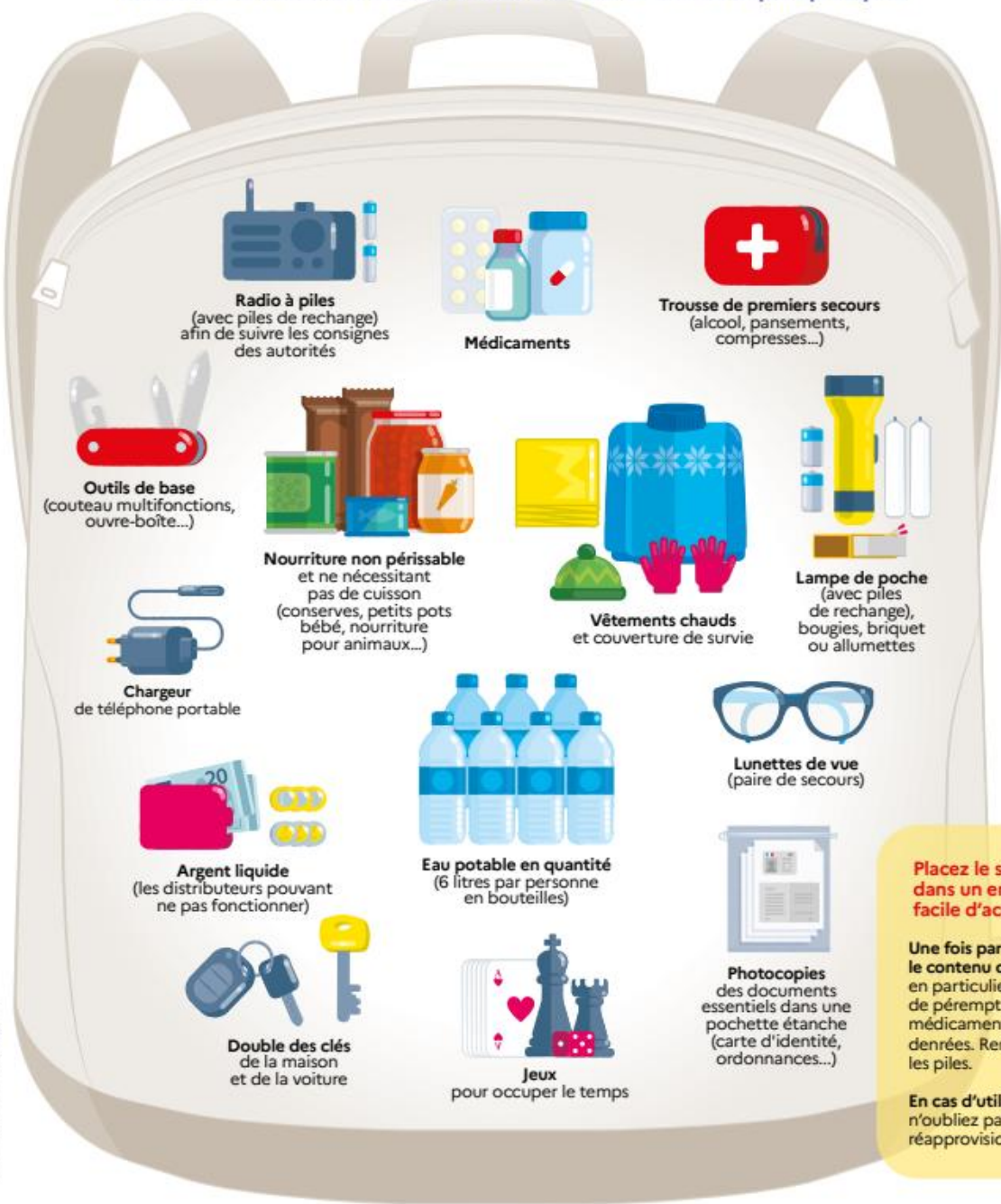
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,**
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !



